



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 2903

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. Georges Sarre. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, la Guadeloupe connaît une sécheresse d'une intensité rare. Cette situation a des répercussions directes sur la vie des habitants et sur l'économie, notamment agricole, dont le rôle est essentiel dans l'île. Elle a aussi déjà des conséquences dommageables sur son activité touristique.

Un récent rapport établi par le chef d'état-major de défense et de sécurité civile pour la zone Antilles dresse un tableau critique des mesures très largement insuffisantes qui ont été prises jusqu'à maintenant. Il demande une action forte et rapide, et d'abord l'acheminement d'un détachement d'intervention de trois unités mobiles de dessalement de l'eau de mer et d'une unité mobile de traitement d'eau douce.

Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, que comptez-vous faire concrètement pour répondre à la détresse de nos concitoyens ? Quelles indemnisations sont envisagées ? La solidarité nationale ne doit pas restée un vain mot. La République en Guadeloupe est pleinement chez elle. (Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, la situation dramatique que connaît la Guadeloupe frappe en effet sa population, ses activités économiques, notamment l'agriculture et le tourisme. Cette situation, je tiens à vous le confirmer, mobilise le Gouvernement, ses représentants sur place et les élus locaux.

Dès le début de la sécheresse, le préfet de Guadeloupe a pris les premières mesures indispensables pour gérer au mieux la ressource en eau en la réservant aux usages domestiques et en instaurant des restrictions pour les usages agricoles. Malheureusement, cette situation exceptionnelle dure. Elle n'a pas connu de précédent depuis un demi-siècle, ce qui a conduit le Gouvernement à prendre des mesures elles aussi exceptionnelles, d'abord pour l'alimentation en eau de la population la plus touchée.

Ainsi trois unités de dessalement de l'eau de mer et une unité de traitement d'eau douce sont actuellement acheminées vers la Guadeloupe. Avec les vingt et un agents nécessaires à leur fonctionnement, elles seront très prochainement opérationnelles dans l'île.

S'agissant de l'agriculture, une mission commune a été envoyée par Jean Glavany et moi-même dès le 11 juin pour faire une première estimation des conséquences de la sécheresse.

Les premières mesures d'indemnisation et de secours aux producteurs victimes de la sécheresse seront prochainement annoncées aux professionnels. Je recevrai moi-même le président de la chambre d'agriculture cette semaine.

J'appelle aussi votre attention sur le fait que le caractère exceptionnel de cet événement climatique interdit de rendre dans l'immédiat une estimation définitive des dégâts causés sur les productions guadeloupéennes. Nous ne pourrions en apprécier pleinement les conséquences que dans plusieurs mois. Aussi ai-je, avec Jean Glavany, d'ores et déjà prévu un second train de mesures d'indemnisations pour l'automne.

Enfin, instruction a été donnée au préfet de surseoir au paiement des dettes sociales, fiscales des agriculteurs les plus fragiles et de mettre en oeuvre toutes les mesures de trésorerie nécessaires. Nous allons également travailler à la relance progressive de l'activité agricole en Guadeloupe.

Cela dit, cette situation de sécheresse est hélas, vous le savez, récurrente. Elle obligera les collectivités locales à prévoir la mise en place de nouveaux dispositifs de retenues d'eau. Le Gouvernement a prévu à cet effet 140 millions de francs dans le contrat de plan.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes, avec Jean Glavany, le préfet et l'ensemble des élus guadeloupéens très préoccupés par cette situation et nous nous efforçons de lui apporter des réponses concrètes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2903

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2001, page 4409

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 juin 2001